



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 12 du mois de Mars 2021**

**PRÉFECTURE**

**CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS**

*Service interministériel de défense et de protection civile*

- Arrêté n° CAB-2021-115 désignant les centres de vaccination contre la covid-19

**SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN**

*Pôle collectivités territoriales*

- Arrêté n° SQ-PCT-2021/01 en date du 19 mars 2021 portant nomination des membres de commissions de contrôle pour l'arrondissement de Saint-Quentin, et son annexe

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

*Service hébergement et logement*

- Arrêté n° 2021-25 agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'ingénierie sociale, financière et technique exercées dans le département de l'Aisne,
- Arrêté n° 2021- 26 agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre de d'activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale exercées dans le département de l'Aisne.

**Arrêté n°CAB-2021/115 désignant les centres de  
vaccination contre la Covid-19 dans le département de  
l' Aisne**

**Le Préfet de l' Aisne,**  
Chevalier de l' Ordre national du Mérite

**Vu** le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;

**Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 7 novembre 2019 portant nomination du préfet de l'Aisne - M. KHOURY (Ziad) ;

**Vu** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de son article 53-1 ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux n°CAB-2021/006, n°CAB-2021/011, n°CAB-2021/013, n°CAB-2021/015, n°CAB-2021/031 CAB-2021/057 et CAB-2021/079 désignant les centres de vaccination dans le département de l' Aisne ;

**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

**Vu** l'urgence ;

**Considérant** que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**Considérant** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

**Considérant** que les dossiers d'ouvertures des centres de vaccination listés en annexe sont complets;

**Sur proposition** du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

## ARRETE

### Article 1er

Les centres figurant en annexe du présent arrêté sont désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19 dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

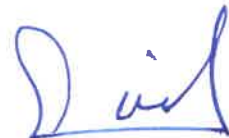
### Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 3

Le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, le directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, les sous-préfets d'arrondissement, et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

A LAON, le 22 MARS 2021



Ziad KHOURY

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## ANNEXE

### Centres de vaccination du département de l'Aisne

<b>Nom du centre</b>	<b>Adresse du centre</b>	<b>Equipe mobile rattachée au centre (oui / non)</b>
<b>Centre hospitalier SAINT-QUENTIN</b>	1 avenue Michel de l'Hospital 02321 Saint-Quentin	<b>Non</b>
<b>Maison de santé GUISE</b>	41 rue André Godin 02120 Guise	<b>Non</b>
<b>Centre hospitalier LAON</b>	33 rue Marcelin Berthelot 02000 Laon	<b>Non</b>
<b>Centre hospitalier CHÂTEAU-THIERRY</b>	route de Verdilly 02405 Château-Thierry	<b>Non</b>
<b>Centre hospitalier SOISSONS</b>	46 avenue du Général de Gaulle 02200 Soissons	<b>Non</b>
<b>Centre de vaccination Salle d'Aumale HIRSON</b>	Rue des Ecoles 02500 HIRSON	<b>Non</b>
<b>Centre hospitalier CHAUNY</b>	94 rue Anciens Combattants AFN et TOM 02300 Chauny	<b>Non</b>
<b>Hôpital Privé Saint-Claude SAINT-QUENTIN</b>	1 Boulevard du Docteur Schweitzer 02100 Saint-Quentin	<b>Non</b>
<b>Centre hospitalier VERVINS</b>	Place de la Liberté 02140 Vervins	<b>Non</b>
<b>Centre de vaccination Salle des fêtes BERGUES-SUR-SAMBRE</b>	Place de l'église 02450 Bergues-sur-Sambre	<b>Non</b>

<b>Pôle de santé de la goutte d'or FERE-EN-TARDENOIS</b>	14 Rue de la Goutte d'Or 02130 Fère-en-Tardenois	<b>Non</b>
<b>Maison de santé SAINT-ERME-OUTRE-ET- RAMECOURT</b>	5 Route de Liesse 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	<b>Non</b>
<b>Maison de santé de la Faïencerie SINCENY</b>	1b rue des Faïences 02300 SINCENY	<b>Non</b>
<b>Maison de Santé Pluriprofessionnelle BOHAIN-EN-VERMANDOIS</b>	18 rue Élysée Alavoine 02110 Bohain-en-Vermandois	<b>Non</b>
<b>Palais des sports SAINT-QUENTIN</b>	Avenue de Remicourt 02100 Saint-Quentin	<b>Non</b>
<b>Salle Gérard Philippe VILLERS-COTTERËT</b>	37 rue d'Artagnan 02600 Villers-Cotterêts	<b>Non</b>
<b>Maison de santé LA CAPELLE</b>	2 rue Sainte-Geneviève 02260 La Capelle	<b>Non</b>



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° SQ-PCT-2021/01  
portant nomination des membres des commissions de  
contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes de l'arrondissement  
de Saint-Quentin**

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral 2021-21 en date du 16 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

VU la proposition des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire de Saint-Quentin en date des 9 et 19 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin ;

**A R R Ê T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

**ARTICLE 2** : La sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Saint-Quentin le 19 MARS 2021

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Quentin

Corinne MINOT

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des sites électoraux dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
ALAINCOURT	HIMPENS Patrice	GODART Danièle	Néant	POMMERY Francis	NEANT
ANNOIS	PATIN Rachel	BLONDEAUX Alix	Néant	TELATYNSKI Richard	NEANT
ARTEMPS	BEUDIN Bernadette	BOCHEUX Marc	JOSSE née BAILLE Marie-Claire	BEAUDOIN Marie-Claude	Néant
ATTILLY	FRANCOIS Monique	MIANNAY Anthony	Néant	VIOLIER Jean-Paul	Néant
AUBENCHEUL AUX BOIS	PASSET Eric	HAPPE Jean	NEANT	POTENCIER Catherine	NEANT
AUBIGNY AUX KAISNES	DROUVROY née DORANGEVILLE Catherine	MARTINE Luc	Néant	AUROUSSEAU Lucie	Néant
BEAUREVOIR	LEVEAUX Gérard COUILLARD Maryvonne GROUX Anne-Marie LIBBRECHT Vincent VAN HYFTE Olivier				
BEAUVOIS EN VERMANDOIS	NIARQUIN Martine	LEFEBVRE Fabienne	Néant	DEL PRETE Nathalie	Néant
BECQUIGNY	ROUVRAIS Michel	HIDEUX Luc	LARUELLE Adeline	HIDEUX Nicole	PASTISSIER Sylvie
BELLEGLISE	GARDIEN Frédéric	MALEXIEUX Philippe	NEANT	BONCZYK Bernard	Néant
BELLICOURT	ANGELILLO François	DOUBLET Frédéric	NEANT	LEGRAND née TARGET Gisèle	NEANT
BENAY	SPILLEBEEN Victorien	DUBEAUX Alain	LEBEAU Daniel	DU PASQUIER Emmanuel	SPILLEBEEN Jean-Pierre
BERTHENICOURT	WINTREBERT Dominique	CACHEUX née WARET Nicole	BISSESSUR Rudolf	ROUZE née MEURANT Dominique	DEMOULIN Christian
BOHAIN EN VERMANDOIS	LEGRAND Gérard	MACAIGNE Franck	CALONNE Henri	LONGUET Philippe	Néant
BONY	DUFOUR Marie-France	CLAUDE Alain	CAPON Céline	LOUVET Marie-Paule	SCHUFFENECKER Cathy
BRANCOURT LE GRAND	WATREMEZ Marie France	WATREMEZ Marie France	DEUZA Marie Rose	QUREL Alain	SAMAIN Noëlle
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	CUSTODERO Sylviane	CARO Denis	LESUR Christine	ROZIER Daniel	TREFFON Marie-Pierre
BRISSAY-CHOIGNY	DIDIERJEAN Bruno	BOUTEILLER Agnès	BOUTEILLER Denis	JUMEAUX Serge	DERBOIS Agnès
BRISSY-HAMEGICOURT	DESAINTE Nathalie	TKACZYK André	Néant	BRIDE Patrick	Néant
CASTRES	DELANNOY Brigitte	DEMEESTER Guy	NEANT	AUGUIN Daniel	NEANT
CAULAINCOURT	LAVERDURE Marie-Christine	DELATTRE Henri	FOCKENIER épouse DECARSIN Frédérique	BRUNELLE épouse BILLON Brigitte	DEBRAY épouse DORMOY Eveline
CERIZY	HOHWELLER Caroline	DRANGORSKI Christine	NEANT	MIGNOT Patrick	NEANT
CHATILLON SUR OISE	LEMOINE Angélique	CARPENTIER Karine	BERNA-PAUL Jennifer	JOLY-TOUSVERTS Roselyne	TIÉFAINE Christian
CHEVRESIS MONCEAU	LE BOHEC Aurélie	TRIBOUILLOIS RYCKEWAERT Valérie	MANSARD Eddy	CAULLIER Yves	Néant
CLASTRES	KARGOL Jean-Paul	BOUABDALLAH Sandrine	DIAS Myriam	DUENNOIS Elisabeth	07/12/1987 à Saint Quentin
CONTESCOURT	DELJEHIER LAETITIA	MAHLER Fabrice	NEANT	LEMAHIEU Delphine	NEANT
CROIX FONSSOMME	MIKOLAJUK Patrick	MACAREZ Brigitte	NEANT	DELTOUR France	NEANT
CUGNY	LECOMTE Caroline	IDEZ Raymonde	NEANT	CUVILLIER (née PAGNIER) Lydie	NEANT
DALLON	BRICOUT Jérémy	DUPONT Emmanuel	Néant	FOULON Jean-Claude	Néant
DOUCHY	BLEUSE Julian	CORDIER née LAMBOT Elodie	Néant	POIDEVIN née TOURNAY Jacqueline	Néant
DURY	LAUDE Anthony	VALLET Jean-Philippe	Néant	DAVID Françoise	Néant
ESSIGNY LE GRAND	BRINGUEZ Marie-Christine	CARRIER Pascal	GUEGUIN Yvonne	NOWICKI Joseph	DEBAILLEUX Vincent
ESSIGNY LE PETIT	ARBOGAST Michèle	FREUDENREICH Yves	NEANT	BAZIN Jean-Jacques	NEANT
ESTREES	DAMBRON Thierry	CHOQUART Nicole	SARE Jean-Luc	PROY Yves	FOUCONNIER Annie
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	BLAUBLOMME Nathalie	GRASSARD Serge	MARAT Claude	CUNOT Françoise	GUILBAUT Jean-Luc
ETREILLERS	AUBERT Jacqueline	DORN Jacky	NEANT	LAMBERT Marie-Dominique	NEANT
FAYET	BAILLY Laurent	LECOMPT Patrick	ESSIQUE Philippe	POURPLANCHE Christian	GUERIN Gérard
FIEULAIN	SIMEON Stéphane	POTTIER Hubert	Néant	DENIMAL Gérard	Néant
FLAVY LE MARTEL	TRICOTEAUX Denis HOUDARD Céline ROBINET Jean-Marie PATTE Marie-Claude LOBBE Joel				
FLUQUIERES	CAQUERET Sabine	PTASINSKI Michel	NEANT	CLOQUET Cécile	NEANT
FONSSOMME	LOCQUENEUX Jennifer	NOEL François	pas de suppléant	FAGLIN Jérôme	pas de suppléant
FONTAINE LES CLERCS	WILK Claudine	DELHAYE Jacques	NEANT	FONTAINE Jean	NEANT
FONTAINE NOTRE DAME	FERCOT Roger	LACOURT Hélène	neant	DEFRANCE Philippe	Néant
FONTAINE-UTERTE	LEROY René	STOCCHERO Mario	Néant	LERAT Mauricette	Néant
FORESTE	FOUQUIER d'HEROUEL Augustin	PICHARD Didier	PAVIE Hugues	SACRE Janine	BLAUWART Jean-Pierre
FRANCILLY SELENCY	DUCHOSSOIS Isabelle	LEQUEUX Dominique	Néant	OLIVIER Bernard	Néant
FRESNOY LE GRAND	ROSSE Ginette MARTINE Brigitte CARLIER Agnès LANGLET Marie-Christine FINN Amandine				
GAUCHY	SARRAZIN Liliane DUMONT Méloïdie MANGIN Laurent HURTEBISE Corinne DUMAND Romain				



ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
GERMAINE	ALLEGRE Jimmy	DESMASURES née DUBOIS Monique	NEANT	MIGACZ Gérard	NEANT
GIBERCOURT	DECAYEUX John	PETIT Jean-Jacques	QUIGNON Catherine	NUTTENS Née DUSANTER Marie-Noëlle	CATENNE Rosemonde
GOUY	LUCKY Véronique	TEINIELLE-SWECOW Lysiane	RENAUX Yvon	HERY Gilles	NEANT
GRICOURT	DOCKIERT Emeline	DRION Guy	Néant	PLAIDEUX Marie-Agnès	NEANT
GRUGIES	BEUFILS Angélique PORREZ Nathalie DUBOIS Laurent VASSENT Marie FAVAUDON François-Xavier				
HAPPENCOURT	SOKAL Carine	FOURNET Claudine	NEANT	KLECZYNSKI Stéphane	NEANT
HARGICOURT	MOREAUX Marie-Hélène	BODSON Jean-Paul	SELLIEZ Alex	HOCQUET née THOMAS Annick	DELESTREES Emmanuel
HARLY	Monsieur FEBURIER Jean-Marie, titulaire. Madame THELLIER Anne-Marie, suppléante.	DELANGUE Jean-Marie	HANNIER née COLIN Danielle	COUPEZ Claude	DESTOMBES née DESCAMPS Geneviève
HINACOURT	DAELS Opportune	SALINGUE Christophe	PLANCHON Cédric	DUPONCHEL Charlotte	ALLIOT Cécilia
HOLNON	LESCOT Nicole NOISETTE Sophie LECLERCQ Xavier SUEUR Isabelle NOIROT Priscilla				
HOMBLIERES	HENON Guillaume BARTECHEKY Carole ROBBE Jean-Marie CARETTE Régis BEAUFORT-KETELE Marie-Christine				
ITANCOURT	MINETTE Laurent	COLLET Bernard	Néant	BRISSET Jean-Jacques	néant
JEANCOURT	DOURNEL Marie-Paule	DIZAMBOURG Jean-Pierre	Néant	LEVERT Jean-Pierre	néant
JONCOURT	LEMAIRE Dominique	DECAMPS Orlando	Néant	KAMINSKI Christian	néant
JUSSY	MORET Yvon TAILLEFER Sandra LEGROS Léa CAZE Jean-Luc DUPUIS Patrick				
LA FERTE CHEVRESIS	LINIK née AUBERT Myriam	FERET née WANTELET Nelcy	NEANT	DINAUCOURT Arnaud	NEANT
LANCHY	FOURNIER Marie-Jeanne	URIER Daniel	Néant	GODART née PRADEAU Martine	NEANT
LE CATELET	Roger GONELLE	DELANGUE GODE Véronique	DUDEBOUT Maggy	GODE Francis	HAUET DE SMET Amélie
LE VERGUIER	SEVERIN Philippe	BAILLON Déborah	NEANT	VENGEANT Mauricette	néant
LEHAUCOURT	RENSON Anthony	FROMENT Gérard	GOURDAIN Christelle	VATIN Dominique	LEGER Joseph
LEMPIRE	PUCHE Lydie	LEWANDOWSKI Claude	HODIN épouse KAUFMANN Virginie	MARLIER épouse CORNAILLE Sylviane	HERLIN épouse GOMES Françoise
LESDINS	WERBROUCK André	RAMONELL Jean-Marc	NEANT	WATTIAU Gilbert	NEANT
LEVERGIES	JADIN Guillaume	ROBINET Jenny	FATOUX Nadia	SYLLEBRANQUE Brigitte	WILK Simon
LY FONTAINE	LE PALLUD Valérie	DE CHAUVIGNY DE BLOT Danielle	LAURENCE GERARD	BEAURAIN Didier	BROUILLON Jean-Pierre
MAGNY LA FOSSE	LEDUCQ Sophie	AGLAVE née DEMEULEMEESTER Denis	néant	VAN HAËLE née FOURNIER Marie-Paule	néant
MAISSEMY	DECROIX Roselyne	DUBOIS Joël	néant	MICHAUT Jean-Pierre	néant
MARCY	BIERNAT Marie-Agnès	VAN MAELE née LERICHE Brigitte	néant	LEFORESTIER née CAUET Jeannine	néant
MESNIL SAINT LAURENT	LEPART Claudie	BALIQUE Jean-Pierre	néant	TALPE Michel	néant
MEZIERES-SUR-OISE	BAYARD Jackie	LABARTHE Florence	CAPLIN Thierry	GRANDIN Alain	STIEGER Maryse
MONT D'ORIGNY	CARPENTIER Chantal	MOURAIN Emile	Néant	DOLLE Denis	néant
MONTBREHAIN	SCHLEGEL Dominique	LAURENCE Robert	DUCHEMIN Jean-Pierre	GARRET James	neant
MONTESCOURT LIZEROLLES	LECOMTE Blandine BUTIN Viviane GILBERT Christian FICKER Francis BONNARD-TREVISAN Florence				
MONTIGNY EN ARROUAISE	BEAUVAIS Jean-Marie	VENET Valérie	neant	DESFONTAINE Sébastien	neant
MORCOURT	NASSAH Daniel	FONTAINE Françoise	DUPONT Anne	PATE Claudine	PATE Michel
MOY DE L' AISNE	BERNARD Didier	GODEFROY Bernard	néant	FEUILLET Patrick	néant
NAUROY	VASSEUR Lucien	FEUTRIE Benoît	néant	VERCHIN Michel	néant
NEUVILLE SAINT AMAND	LEDUCQ Alain	CATRY Alain	JOUBE François	DUCHAUSOIS Jacqueline	MISMAQUE Pierre
NEVILLETTE	LADEUZE Michel	MEUNIER Patrick	néant	ETIENNE Chantal	néant
OLLEZY	BRICOUT Bruno	VAN HYFTE née CATTEAU Hélène	neant	HUGOT née FRANC Marcelline	neant
OMISSY	GOSIK Alain	POULAIN Roselyne	néant	BALLET Didier	néant
ORIGNY SAINTE BENOITE	DEBLOCK Béatrice MINETTE Lucien SARRAZIN Evelyne DELVILLE Francis SARRAZIN Patricia				

ANNEXE  
Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Quentin

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal
PARPEVILLE	MARCY Julie	BAEKLAND Justine	neant	MAENHOUT FENEZ Hugues	neant
PITHON	OUVRAY Elisabeth	GRAS Jean-Luc	GUILLOUARD Maryse	FLAMME Daniel	HACHET Gérard
PLEINE SELVE	BIELER Guy	FINET Philippe	LAGARDE Aline	MOURAIN Jean-Luc	JAMARD née LAUNOIS Josiane
PONTRU	LETRILLART Anne-Cécile	CRESPIN Yves	néant	TRIDART Maxime	néant
PONTRUET	MIANNAY Aline	SPRIET Ginette	CARE Ghislaine	JUDET Gabriel	JANIAK Claude
PREMONT	RICHT Paul-Antoine	VASSAUX François	neant	DAILLY Nadine	neant
RAMICOURT	CARON Philippe	PLUTA Rosa	MERDA Christophe	LAURENT Jean-Paul	MILHEM Marie-Jeanne
REGNY	TARGY Laurent	LEROY Michèle	GOURLIN Jean-Louis	LECONTE Jean-Paul	ALEXANDRE William
REMAUCOURT	DUPREZ Blandine	CARDON Anne	SEBBE	HENON Jean-Charles	neant
REMIGNY	DURKALEK Mathieu	DRANGORSKI Christian	néant	BONNARD Thierry	néant
RENANSART	DUPRE Mickaël	KERZERHO Micheline	néant	BOUTROY Luc	néant
RIBEMONT	RAYNAL Sylvie	DUPALE Née TROUILLET Corinne	HIDE Chantal	KASZUBA née WALLERAND Françoise	DUARTE Sylvie
ROUPY	BOURILLON Thomas	GAUTIER DE LA PLAINE Alexis	néant	DIVE Edwige	neant
ROUVROY	VAN MAELE Sylvain	GOSCINIAK Maryse	LEMOINE Jean-Paul	EUSTACHE Francis	LECUYER épouse LARTIZIEN Sylviane
SAINT QUENTIN	SAVELLI Vincent BLEROT Colette DELAIRE Bernard SAILLARD Sylvie TOURNAY Olivier				
SAINT SIMON	PERRAULT née HALLE Marine	DELAFORTE Sébastien	neant	LEFEVRE Vincent	neant
SAVY	HUTTIN Pierre	BAUDRE Muriel	HUMAIN Béatrice	TIRMARCHE Tanguy	HUMAIN Béatrice
SEBONCOURT	DUPONT Michel	LEMAIRE Cathy	HÉNOUX Martine	PINTEAU René	MAYEUR Philippe
SEQUEHART	DELAFONT Christophe	EUSTACHE Jean-Luc	ANSELIN Philippe	<b>STUARD Sandrine</b>	COCU Françoise
SERAIN	VIDAILLAC Mariannick	OZOUF Christian	CARLIER Léon	CARLIER Albert	ROUSSEAU Didier
SERAUCOURT LE GRAND	LEQUET Pascal	FERRATA Estelle	LEFEVRE Ghislaine	ZUPANCIE Jean-Luc	Néant
SERY LES MEZIERES	FOURNET née LUCQUIN Martine	SERAIN née ROUTIER <b>Maryse</b>	DEPLUS née DUPONT Chantal	GAUBERT née CLIN Mireille	PAUCHARD née BATTEUX Elodie
SISSY	CATOIRE THIEBAUT Joseline	CARAMELLE <b>DEBRAS</b> Ingrid	FLOQUET Anne-Sophie	FAUCONNIER Sylvain	LAMI Joffrey
SOMMETTE-EAUCOURT	MORISSE Matthieu	DELOT Séverine	Néant	VAUDOYER Claudie	GOBERT CREPEAUX Vanessa
SURFONTAINE	MAGNIEZ Mélanie	PAEME Luc	BIDEAUX NEE WAREST Christelle	DENIZART Pascal	HERBIN Daniel
THENELLES	BRONCHART Francis	ALLART Didier	Néant	FOULON Christine	Néant
TREFFON	MARCHANT Joséphine	ROZIER Mathieu	NEANT	DEBARD Martin	NEANT
TUGNY ET PONT	CLAUET Christophe	CLAUET Laurence	Néant	DEVILLERS Jessica	Néant
URVILLERS	RIBEIRO François	LEGLISE Christine	NEANT	WLODARCZYK Josiane	Néant
VAUX EN VERMANDOIS	ALLARD Antoine	DRUIN Annick	NEANT	COUPE Magali	NEANT
VENDELLES	TARDIEUX Robert	NICAUD Laure	NICAUD Michel	DUBAN Charles	DIETRICK née ADAM Peggy
VENDEUIL	DELOT Martine	DEGRANDE Michel	LESBROS Alex	GRISEL Patrick	Néant
VENDHUILE	FERNANDES Domingo	PASSET Guy	néant	GRANJAN Jean-Pierre	NEANT
VERMAND	HELOIRE Sandrine	PINCHON Hervé	MERIAUX Christiane	MARKOWSKI Ghislain	DEVESTEL Gérard
VILLERET	DELIGNIERES Bruno	BARDEAUX Michel	DELIGNIERES Guy	MARIE née BOTELLA Thérèse	DESSENNE Jean
VILLERS LE SEC	WAREST Florian	DEPREZ Catherine	NEANT	MOREAU née BARBIER Anne-Sophie	NEANT
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	ANCLIN Claude	GRUNY Patrick	néant	SAUVEE Renée	néant



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet de l'Aisne**

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ** n° 2021 - 25

**agréant l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'ingénierie sociale, financière et technique exercées dans le département de l'Aisne.**

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.365-3 et R365-1-2° ;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le décret n°2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable, et notamment son article 1 ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande de renouvellement d'agrément reçu le 5 mars 2021 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'Association Médico-Sociale Anne Morgan, association de loi 1901, dont le siège social est situé 31, rue Anne Morgan – 02203 Soissons Cedex, est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L.365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- l'accompagnement social pour l'accueil ou le maintien dans le logement (b) ;
- l'assistance dans les procédures DALO devant les commissions et les tribunaux (c) ;
- l'activité de recherche de logements adaptés (d)
- la participation aux commissions d'attribution HLM (e) ;

Cet agrément ne constitue aucunement un engagement de l'État à apporter des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement.

**Article 2 :** L'agrément est délivré à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

**Article 3 :** Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

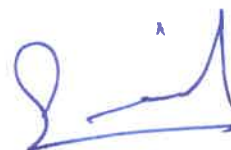
Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens cedex dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 11 MARS 2021



Ziad KHOURY



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Préfet de l'Aisne**

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ** N°2021-26

**agrément l'Association Médico-sociale Anne Morgan au titre d'activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale exercées dans le département de l'Aisne.**

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.365-4 et R.365-1-3°;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le décret n°2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable, et notamment son article 1 ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne ;

CONSIDERANT le dossier de demande de renouvellement d'agrément reçu le 5 mars 2021 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'Association Médico-Sociale Anne Morgan, association de loi 1901, dont le siège social est situé 31, rue Anne Morgan – 02203 Soissons Cedex, est agréée pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM (a) ;
- la location de logements auprès d'un organisme conventionné ALT (a) ;
- la location d'hôtel auprès d'un organisme HLM (a)
- la gestion de résidences sociales (c) ;

Cet agrément ne constitue aucunement un engagement de l'État à apporter des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement.

**Article 2 :** L'agrément est délivré à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

**Article 3 :** Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens cedex dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 11 MARS 2021



Ziad KHOURY